

18° Le nouvel acte de la représentation, voté par M. Chapais, reconnaît les paroisses de Mont-Carmel, Saint-Pacôme et le township d'Ixworth; il n'est survenu aucun changement dans l'état civil et religieux de ces localités depuis la dernière élection, voir pp. 79, 80, 81 et 101. Le témoignage de Joseph Bouchette établit que la ligne de démarcation entre Ixworth et Saint-Anne n'a jamais varié.—(3e cahier p. 25 et le plan filé par Bouchette.

19° M. Quartier reconnaît l'existence de Saint-Pacôme comme paroisse.—Quartier, témoin de la défense; 3e cahier p. 183.

Ce qui précède n'est qu'un précis de la preuve offerte par les pétitionnaires.

*Revue des moyens de la défense.*

1° Quant au consentement, le témoin, seul compétent à le prouver, M. Taché, ne le prouve pas.—(Voir son témoignage, 1er cahier, p. 48 et autres.)

2° Quant aux divers témoins entendus sur ce point, aucun d'eux ne s'accorde, ainsi qu'on peut le voir par l'extrait cy-joint.

3° D'ailleurs le consentement ne s'applique pas à Ixworth et Mont-Carmel.

4° La version de M. Taché sur ce point est la seule qu'il faille croire et adopter.

5° Analyse des témoignages sur la question du prétendu entendement des candidats à la dernière élection sur la fixation des polls et le prétendu consentement.

1er cahier, pages 48 et 49.—Taché, officier rapporteur.—Si les candidats veulent donner leur consentement je suis prêt à fixer un poll à Saint-Pacôme, ils étaient près de moi où à peu de distance, ils ne répondirent rien, pas un mot ni l'un ni l'autre et l'assemblée ne dit rien du tout.

Page 113.—Pascal Petit dit St-Pierre.—L'officier rapporteur dit qu'il n'avait pas fixé de poll à Saint-Pacôme vu qu'il n'y avait pas d'office et qu'il ne sait pas si on pouvait y mettre un poll, mais que néanmoins si les deux candidats y désiraient un poll qu'il était encore temps qu'il pourrait en fixer un. Il a dit quelque chose d'à-peu-près semblable par rapport à Mont-Carmel.

Page 123.—Alexandre Hudon.—A entendu l'officier rapporteur offrir un poll pour Saint-Pacôme et Mont-Carmel si les deux candidats étaient consentants, l'officier rapporteur dit alors ne pas savoir si ces localités étaient séparées. A aussi vu les candidats se parler mais n'a pas compris ce qu'il disait étant éloigné. Quelque temps après il a vu l'officier rapporteur s'avancer, s'expliquer et dire à l'assemblée que puisque les deux candidats étaient consentants que les gens de Saint-Pacôme iraient voter à Saint-Pacôme et ceux de Mont-Carmel à Saint-Denis. C'est tout ce qu'il a vu ce jour-là.

Page 161.—Cyprien Dionne, beau-frère de Chapais.—L'officier-rapporteur a offert un poll à St-Pacôme aux deux candidats; il leur a dit d'abord ignorer qu'il y eut une localité dans la Rivière-Ouelle qu'on appelait St-Pacôme, et qu'il était prêt, du consentement des deux candidats, à y fixer un poll, lors de la nomination; aucune objection n'a été faite à ce que l'officier-rapporteur a dit à cette occasion; j'ai entendu parler M. Letellier, mais je ne sais pas ce qu'il a dit, et l'officier-rapporteur a dit que les candidats convenaient qu'il n'y aurait pas de poll à St-Pacôme, que les gens de St-Pacôme voteraient à Rivière-Ouelle, et ceux de Mont-Carmel à St-Denis.

Page 166.—Transquestions.—Lors de la nomination, M. Letellier n'est monté sur la galerie où se tenait l'officier-rapporteur qu'après la lecture de la proclamation.

Page 175.—Jos. Normandeau dit Déloyer.—Je me rappelle que l'officier-rapporteur a dit à l'assemblée qu'il était pour mettre un poll à St-Pacôme; je ne me rappelle pas pour Mont-Carmel, et que si les deux candidats y consentaient, il n'en mettrait pas, et que les électeurs de cette localité viendraient voter à la Rivière-Ouelle. L'officier-rapporteur a demandé aux deux candidats de ne pas mettre de poll à St-Pacôme, et les deux candidats y ont consenti; après quoi l'officier-rapporteur dit que les habitants de St-Pacôme iraient voter à la Rivière-Ouelle. Je n'ai entendu aucune objection.

Page 179.—Transquestions.—Je crois que Letellier était présent à la lecture de la proclamation. Je ne me rappelle pas que Fraser et Lebel aient consenti à ce qu'il n'y eut pas de poll à St-Pacôme. Je ne me rappelle pas du texte des paroles des deux candidats, mais je me rappelle bien que les deux ont consenti que l'officier-rapporteur ne mit point de poll à St-Pacôme. Je crois que Letellier était sur la galerie avant la lecture de la proclamation des polls. Je ne me rappelle pas que les candidats ait échangé aucune parole jusqu'au moment qu'ils adressèrent tour à tour la parole aux électeurs; j'ai une idée qu'il a été dit quelque chose, mais je ne me rappelle pas quoi.

Page 191.—Jos. Garon, notaire.—Lors de la nomination, Letellier se tenait près de l'officier-rapporteur ainsi que Chapais; il y avait là des électeurs de St-Pacôme et Mont-Carmel. "J'ai (sic) entendu l'officier-rapporteur faire l'offre suivant: il leur a dit qu'il ne connaissait pas s'il y avait absolue nécessité de mettre un poll dans St-Pacôme et Mont-Carmel, autant que je m'en rappelle; je vais faire venir les deux candidats, et s'ils désirent qu'il y ait des polls dans chacune de ces localités, j'en placerai: il fit venir les deux candidats et même demanda où était M. Letellier. Les deux candidats sont venus; alors il leur demanda s'ils voulaient des petits à Mont-Carmel et St-Pacôme; j'étais un peu éloigné; je n'ai pas entendu les candidats dire oui ou non, mais je les ai vus tous deux faire un signe affirmatif en réponse à ce que l'officier-rapporteur leur avait dit."

Taché dit, du consentement des deux candidats: Je ne fixerai pas ces polls; et ajouta: Messieurs, je ne voudrais pas que vous vous prevaudriez contre moi, parce que je ne fixe pas ces polls; et se tour-